



FRONT CITOYEN « TOGO DEBOUT »

@ : fctogodebout17@outlook.com, Twitter: FrontC_TGDebout

WWW.fctogodebout.com

Tel.: 90 32 82 76/91 21 89 38/90 33 42 77

ACDI, ALCADES, APED, ASVITTO, Flambeau Citoyen, FTBC, LCT, LTDH, Missite, Mouvement des Artistes Engagés du Togo, Mouvement Flambeau Du Peuple, Mouvement Patriotes Togolais, NUBUEKE, Rameau de Jessé, REPAJOSEC, STT, SYNPHOT, UST, Winiga

Communiqué de Presse

Le Front Citoyen « TOGO DEBOUT » tient à remercier toute la population togolaise qui s'est mobilisée, ainsi que tous ceux qui, de près ou de loin, et de diverses manières, lui ont apporté leur soutien, depuis l'interpellation de son premier porte-parole, **le Professeur David Ekoué DOSSEH**, et de **Mr. Antoine Ayawo GBANDJOU**, président de la Fédération des Travailleurs du Bois et Construction (FTBC-TOGO), membre du FCTD, jusqu'à leur libération.

Le FCTD voudrait une fois encore rassurer les uns et les autres, qu'il ne s'écartera jamais de la mission première qu'il s'est assignée : **celle de défendre et porter plus haut les principes et valeurs d'intérêt national.**

Tout en affirmant que **l'heure d'une société civile passive est révolue**, le FCTD rappelle qu'il n'opère pas dans la clandestinité, et que toutes ses activités s'effectuent au vu et au su de tous.

En outre, le FCTD se réjouit du fait que les responsables et agents du Service Central de Recherches et d'Investigations Criminelles (SCRIC), ex Service de Recherches et d'Investigation (SRI), s'intéressent à ses activités en visitant son site web. Cependant le FCTD élève une vive protestation contre les traitements indignes, avilissants, humiliants et dégradants que les responsables et agents dudit service ont réservés aux membres du front injustement interpellés.

Le FCTD tient à rappeler aux éléments des forces de l'ordre et sécurité qui sont encore zélés, que leur responsabilité devant l'histoire ne saurait être écartée par le simple fait qu'ils aient agi sur l'ordre de leur hiérarchie. La dignité de l'être humain et de tout être humain doit être respectée, car c'est un principe moral, philosophique et constitutionnel ; article 21 de la Constitution togolaise du 14 octobre 1992 :

« La personne humaine est sacrée et inviolable.

Nul ne peut être soumis à la torture ou à d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Nul ne peut se soustraire de la peine encourue du fait de ces violations en invoquant l'ordre d'un supérieur ou d'une autorité publique.

Tout individu, tout agent de l'Etat coupable de tels actes, soit de sa propre initiative, soit sur instruction, sera puni conformément à la loi.

« Togo Debout, Luttons sans défaillance » !

Tout individu, tout agent de l'Etat est délié du devoir d'obéissance lorsque l'ordre reçu constitue une atteinte grave et manifeste au respect des Droit de l'Homme et des libertés publiques ».

A tous ceux qui veulent nous assimiler à tel ou tel parti politique pour créer la confusion, le FCTD rappelle d'une part qu'il est de la société civile et d'autre part que ses membres sont des gens responsables et bien réfléchis et que de ce fait, personne ne doit plus considérer le FCTD comme des béquilles d'un parti politique. Car la démocratie, qui implique l'existence des partis politiques, justifie également la nécessité d'une société civile avec des citoyens engagés et déterminés.

Enfin, le FCTD voudrait une fois encore marteler que rien ne saurait le détourner de sa mission de veille et d'alerte quant aux valeurs républicaines et aux principes d'Etat de droit et de démocratie. Le FCTD demande à la population de rester toujours mobilisée pour des actions futures en vue de la défense de ces principes et valeurs.

« Togo debout, luttons sans défaillance » !

Fait à Lomé le 10 avril 2018

Pour le Front Citoyen « TOGO DEBOUT »,

Me Raphaël N. KPANDE-ADZARE